



LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

Les tarifs pour le congrès ESCEBD 2026 organisé par le laboratoire DEVAH du 18 au 19 juin 2026 sont fixés comme suit :

(*) Droits d'Inscription (TTC) :	montant	catégorie(s) de participants (intervenants, étudiants....)
Participation forfaitaire non membre	68,00	<i>Inscription participants avant le 4 Mai 2026</i>
Participation forfaitaire non membre	86,00	<i>Inscription participants après le 4 Mai 2026</i>
Participation forfaitaire non membre	115,00	<i>Inscription participants sur place</i>
Participation forfaitaire membre	58,00	<i>Inscription participants avant le 4 Mai 2026</i>
Participation forfaitaire membre	76,00	<i>Inscription participants après le 4 Mai 2026</i>
Participation forfaitaire membre	105,00	<i>Inscription participants sur place</i>
Dîner Jeudi 18/06	55,00	<i>Inscription au dîner du Jeudi 18 Juin</i>
Dîner Vendredi 19/06	50,00	<i>Inscription au dîner du Vendredi 19 Juin</i>
Participation aux ateliers	40,00	<i>Inscription aux ateliers du Vendredi 19 Juin (inclus le déjeuner)</i>
Cotisation 2026 ESCEBD	10,00	<i>Cotisation annuelle ESCEBD 2026</i>
Inscription étudiants journée du 19/06	0,00	<i>Inscriptions des étudiants gratuite si inscription avant le 18 Juin 2026</i>
Participation étudiants déjeuner journée du 19/06	50,00	<i>Inscription déjeuner journée du 19 Juin pour les étudiants</i>
(*) Location de stands (TTC) :	montant	catégorie(s) de participants (intervenants, étudiants....)
Location 1 jour sans déjeuner	150,00	<i>intervenants participants au congrès</i>
Location 1 jour avec déjeuner	200,00	<i>intervenants participants au congrès</i>
Location 2 jours sans déjeuners	200,00	<i>intervenants participants au congrès</i>
Location 2 jours avec déjeuners	300,00	<i>intervenants participants au congrès</i>
Dîner du Jeudi	55,00	<i>intervenants participants au congrès</i>
Dîner du Vendredi	50,00	<i>intervenants participants au congrès</i>

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de la composante et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 6 janvier 2026

Université de Lorraine
La Présidente
Hélène BOULANGER
12 JAN. 2026